

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET D'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DITE du "ROCHERET" POUR LA REALISATION DES TRAVAUX
DE CREATION ET D'AMELIORATION DE LA DESSERTE,
SUR LES COMMUNES de FONCINE LE HAUT et CHÂTELBLANC

Aux termes de l'arrêté de Monsieur le Préfet du Jura et de Monsieur le Préfet du Doubs, n° 39-2018-01-25-003 en date du 25 janvier 2018 et du 19 janvier 2018, il sera procédé à une enquête publique de 30 jours :

du 20 février au 21 mars 2018

dans les communes de **FONCINE LE HAUT** et **CHÂTELBLANC** sur le projet sus-visé de constitution d'une association syndicale autorisée dite du "ROCHERET" pour la réalisation des travaux de création et d'amélioration de la desserte.

Les pièces de ce projet seront déposées dans les mairies de :

⇒ **FONCINE LE HAUT** (siège de l'enquête publique) : 58 Grande Rue - 39460 FONCINE LE HAUT - Tél. 03.84.51.90.77.
- Fax : 03.84.51.94.52.

où les intéressés pourront en prendre connaissance les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 15 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 12 h 00

⇒ **CHÂTELBLANC**: 19 Grande Rue - 25240 CHÂTELBLANC Tél. 03.81.69.28.25.

où les intéressés pourront en prendre connaissance les lundi et jeudi de 17 h 30 à 19 h 00 et le samedi de 10 h 30 à 12 h 00

Ces pièces seront également consultables sur le site des services de l'Etat : www.jura.gouv.fr - rubrique publications, annonces et avis, enquêtes publiques.

Mr Christian GIRARDI est désigné pour remplir les fonctions de Commissaire-Enquêteur.

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Foncine le Haut et Châtelblanc aux dates et heures suivantes :

Le 15 mars 2018 de 15 h à 19 h en Mairie de Châtelblanc

Le 16 mars 2018 de 15 h à 19 h et le 17 mars 2018 de 9 h à 13 h en Mairie de Foncine le Haut

Les observations des intéressés peuvent être également transmises du 20 février 2018 à 9 heures au 21 mars 2018 à 18 heures de manière dématérialisée à l'adresse suivante :

ddt-public-asa-rochetet.seref.ddt-39@equipement-agriculture.gouv.fr

Tous les propriétaires compris dans le périmètre intéressé aux travaux sont convoqués en Assemblée Constitutive :

JEUDI 26 AVRIL 2018 à 14 heures
à la Mairie de FONCINE LE HAUT

Mr Christian MICHAUD est nommé Président de cette Assemblée Constitutive.

Le Président de l'Association Jurassienne de Développement Forestier ADEFOR 39, dont le siège social est à la Chambre Départementale d'Agriculture du Jura, BP 40417, 455 Rue du Colonel de Casteljau, 39016 LONS-LE-SAUNIER CEDEX, est chargé d'organiser la consultation des propriétaires.

Les adhésions ou refus d'adhésion doivent être adressés à l'ADEFOR 39 avant la date de l'assemblée constitutive.

Les propriétaires intéressés sont prévenus que, s'ils n'ont pas formulé leur opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'ADEFOR 39 avant la date de l'Assemblée Constitutive ou par vote à cette assemblée, ils seront réputés favorables à la création de l'Association.

Le texte complet de l'arrêté peut être consulté dans les mairies précitées, à la Préfecture du Jura (DDT Jura) ainsi que sur le site des services de l'Etat : www.jura.gouv.fr – rubrique publications/annonces et avis/enquêtes publiques